

Séance du 30 janvier 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Virginie MONTES
ABSENTS : Lionel PEYRELONG
EXCUSES : Catherine MATHIEU, Catherine MOREL, Séverine CELLE
SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Modification de l'aménagement de la forêt communale de Saint Front

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet modificatif :

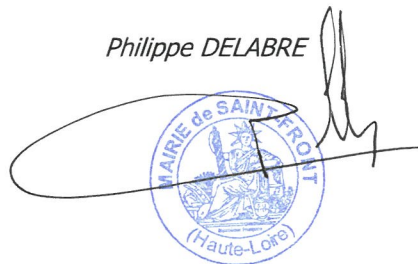
- L'application récente du régime forestier à des parcelles communales nécessitant un aménagement (délibération du 16 mai 2025),
- Un état des lieux relatifs aux nouvelles parcelles,
- Un classement et des programmes d'actions (travaux et coupes) par conséquent revu pour la fin de la période d'aménagement à savoir de 2026 à 2036.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet modificatif d'aménagement de la forêt communale proposé.

Fait et délibéré en Mairie
le 30 janvier 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260130-26_01_002-DE
Reçu le 03/02/2026